

AB LOCATION

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 5000 €

ZA LA LISSANDRE, 22 AVENUE DES FRERES LUMIERE 63430 PONT-DU-CHATEAU

RCS CLERMONT-FERRAND 934736133

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 30/04/2026

La société AB HOLDING, SAS au capital social de 4000 euros, immatriculée sous le numéro 933 923 138 RCS CLERMONT FERRAND, dûment représentée par ANTHONY BATISTA,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 30/04/2026. L'article 2 relatif à l'objet social est désormais rédigé comme suit :

" ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger:

- La location de véhicules industriels sans chauffeur, ainsi que la location de matériels industriels.

*- Location de tout véhicule terrestre sans chauffeur, ainsi que de tout véhicule nautique (bateaux, jet-skis),
avec et sans chauffeur.*

- Réparation mécanique automobile et moto.

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

** la creation, l'acquisition, la location, la prise en location-gerance de tous fonds de commerce, la prise*

à bail, l'installation, l'exploitation de tous etablissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se

rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

** la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procedes, brevets et droits de propriete*

intellectuelle concernant ces activités;

**la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou*

immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à

tout objet similaire ou connexe;

** toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. “*

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

AB HOLDING, Associée Unique, dûment représentée par ANTHONY BATISTA

Anthony Batista

✓ Certifié par  yousign